



# TITRE AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

Niveau 4 - [Fiche RNCP n°37507](#)

**apform**  
Pour l'entreprise vétérinaire

Formation en partenariat avec APFORM

- 1<sup>er</sup> et seul diplôme reconnu à l'échelon 5 dans la Convention Collective Nationale des Cabinets des Cliniques Vétérinaires
- Un organisme de formation reconnu par la **branche vétérinaire**
- Une formation rémunérée et pratico-pratique par **apprentissage**
- 1<sup>ère</sup> voie d'accès au métier

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Être Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, c'est avant tout exercer un métier de services qui exige une grande polyvalence: aimer soigner, aimer les propriétaires et leurs animaux et participer à l'efficacité de l'entreprise vétérinaire. L'ASV peut travailler en clinique, en cabinet ou en Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV), à la ville comme à la campagne.

Son métier repose sur 4 activités principales:

- La relation client
- L'hygiène et la sécurité
- L'assistance administrative
- L'assistance du vétérinaire-praticien

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Gérer l'accueil, le secrétariat
- Assurer la gestion administrative
- Conseiller et vendre des services et produits sans prescription
- Assurer l'entretien, l'hygiène et la désinfection des locaux
- Assister le praticien lors des consultations examens et soins (assistance pré, per et post-opératoire)

## FORMATION EN APPRENTISSAGE



**LIEU** CFA Nantes Terre Atlantique  
Site de Saint-Herblain



**DURÉE** 2 ans - rentrée novembre 2025



### TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

*Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet*

### RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

*Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.*

## OBTENTION DU DIPLÔME

- Pour obtenir le titre ASV, le candidat doit valider les 4 unités de compétences constitutives du titre (UC)
- Chacune des UC est évaluée par une épreuve certificative (entretiens d'explicitation oraux basés sur des situations vécues en entreprise) : l'objectif est d'attester de l'acquisition toutes les compétences liées au métier d'ASV
- La certification s'appuie sur le résultat des évaluations certificatives (épreuves organisées par le CFA) et une délibération du jury national (APFORM)
- Le titre ASV GIPSA est délivré par le Jury National APFORM, lorsque la totalité des 4 UC est validée.
- Niveau de sortie : Niveau 4 *baccalauréat*
- NB : Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. Pour toute question sur le dispositif VAE, veuillez consulter le lien suivant : <https://apform.fr/espace-salarie/vae-asv/>

*En cas d'échec, l'apprenant a 5 ans pour représenter ses UC non validées et obtenir sa certification.*

## ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé** possible selon diplômes et expériences.

# CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 • Conseiller la clientèle

UC 2 • Contribuer à l'organisation interne

UC 3 • Assurer l'hygiène

UC 4 • Assister le vétérinaire

Activités de renforcement • NAC (nouveaux animaux de compagnie) et rurale

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**805** heures en 2 ans  
de formation en centre

16 semaines + 1 semaine prépa.  
examen

Rythme de l'alternance : 1 semaine de cours pour 3 en entreprise

## MODALITÉS D'ACCÈS

- Dépôt et éligibilité de la candidature : vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature
- Qualification de la candidature : Une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel.
- Inscription en formation : La candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

## LIENS UTILES

- [Site internet APFORM](#) et [espace candidat](#)
- [Indicateurs Qualité nationaux de la filière ASV](#)
- [Portail d'information du Syndicat National des Vétérinaires Libéraux](#)

Certification APFORM,  
Arrêté de création : 24/08/2016

## PLUS D'INFORMATIONS



### CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage - Site Jules Rieffel  
5 rue de la Syonnaire  
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN  
[www.nantes-terre-atlantique.fr](http://www.nantes-terre-atlantique.fr)



## CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens 2024 • 96%

Taux de satisfaction des apprentis • 87%

Taux de poursuite d'études • à venir

Taux d'insertion pro. à 6 mois • à venir

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection)
- Avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires)
- Justifier d'une expérience professionnelle en entreprise vétérinaire de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines, consécutives ou non
- [Déposez votre candidature](#)

## CONTACTS

Contactez Landrye Merlaud par mail  
[landrye.merlaud@nantes-terre-atlantique.com](mailto:landrye.merlaud@nantes-terre-atlantique.com)

- secrétariat du CFA au 02.40.94.86.08  
ou par mail à [cfa@nantes-terre-atlantique.fr](mailto:cfa@nantes-terre-atlantique.fr)

Mise à jour : février 2025